

MONCHAUX SUR ÉCAILLON

BULLETIN MUNICIPAL

<http://www.monchaux-sur-ecailon.fr>



SOMMAIRE



Mot du Maire

01

Décisions du Conseil Municipal

02 à 04

Travaux

05

Festivités 2021

06 à 07

Aménagements paysagers

08

CCAS

09

Informations

10 - 11

Le mot du Maire

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Je me réjouis de voir que malgré les conditions sanitaires, de beaux événements festifs et conviviaux ont pu être mis en place par l'équipe municipale et les associations. D'autres festivités sont en cours de préparation en cette fin d'année pour le plaisir des petits et des grands. Tous les habitants sont invités à y participer.

Pour chaque manifestation et événement organisés par la commune, des prospectus vous sont distribués dans vos boîtes aux lettres. Merci de respecter les délais afin d'éviter des désagréments et de convoquer la commission litiges.

Félicitations aux agents des services techniques qui contribuent à l'embellissement de l'intégralité de notre village. Ils assurent la gestion et l'entretien des espaces publics pour vous offrir un cadre de vie agréable. Merci de respecter et faire respecter leur travail.

Je rappelle aux propriétaires qu'ils ont obligation d'entretien des abords de leur habitation (mauvaises herbes, feuilles de végétaux qui tombent sur les trottoirs en cette période automnale). Vous pouvez profiter des derniers ramassages de déchets verts pour leur évacuation.

Concernant le stationnement, merci d'utiliser les places prévues à cet effet afin de garantir la sécurité des piétons et autres usagers de la route. Le civisme est l'affaire de tous pour un mieux vivre ensemble.

J'attire votre attention sur les faux démarcheurs qui sévissent et plus spécialement en cette période de fin d'année. Sachez que chaque démarcheur habilité par la mairie est en capacité de vous montrer une autorisation de démarchage signée par mes soins. Je vous invite à rester vigilant.e.s, chaque agent est détenteur d'une carte professionnelle, à vous de la demander sans faire entrer ces personnes chez vous. Une fois la carte en main, vérifiez la qualité de celle-ci, une photocopie n'est pas valable, et n'hésitez pas à relever le nom de l'agent. Les policiers municipaux et nationaux doivent eux aussi être en mesure de vous présenter leurs cartes professionnelles. Ne vous laissez pas forcer la main, vous êtes chez vous, maître de votre temps, prenez le temps nécessaire pour les vérifications.

N'hésitez pas dès à présent à vérifier votre inscription sur les listes électorales en vue des élections présidentielles prévues les 10 et 24 avril 2022. Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne ou auprès de Corinne et Olivia en mairie. Félicitation aux jeunes majeurs de la commune qui vont accomplir leur devoir citoyen l'année prochaine. Même né.e.s la veille du 1er tour, si vous avez accompli les démarches de recensement à 16 ans, vous pourrez voter.

Nous restons à votre écoute.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches en respectant les consignes de précaution.

Votre maire dévoué

Bernard De Meyer

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 18 février 2021

• Représentant de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à valenciennes métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

-Le conseiller communautaire titulaire de la commune à la communauté d'agglomération est nommé à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLECT : Monsieur DE MEYER Bernard

-Le conseiller communautaire suppléant de la commune à la communauté d'agglomération est nommé à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire suppléant de la CLECT : Monsieur METAYER Jean Maurice.

• Autorisation de signature de la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le département nous propose une reconduction de la prise en charge de l'entretien (repassage) par le département du marquage horizontal sur RD en agglomération, dans les conditions techniques reprises dans la convention.

• Choix de l'entreprise pour la démolition des maisons 9 et 11 rue de Valenciennes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation de la Démolition pour les maisons 9 et 11 rue de Valenciennes par Entreprise RENARD. Pour un montant de 22 350.00 Euros HT.

• Choix de l'entreprise pour le réaménagement de l'espace public de la rue de Valenciennes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation pour le réaménagement de l'espace public de la rue de Valenciennes par Entreprise SORRIAUX. Pour un montant de 79 730.80 Euros HT.

Conseil du 25 mars 2021

• Vote des taux d'impositions

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit Foncier bâti = 19.75 % - Foncier non bâti = 79.40 %.

• Demande de Subvention à Valenciennes Métropole — Fsic : Réaménagement et sécurisation

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes métropole pour le réaménagement et la sécurisation divers (lanterne, poubelle village, aménagement sécurité, chaudière salle des fêtes).

Le montant des travaux s'élève à 15 833.80 Euros HT.

• Compte administratif de la commune 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		130 098.89	10 277.86		10 277.86	130 098.89
Opérations de l'exercice	360 254.70	381 628.65	308 857.66	254 555.17	669 112.36	636 183.82
TOTAUX	360 254.70	511 727.54	319 135.52	254 555.17	679 390.22	766 282.71
Résultats de clôture		151 472.84		-64 580.35		86 892.49
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES		151 472.84	0.00	-64 580.35	0.00	86 892.49
RESULTATS DEFINITIFS		151 472.84	-64 580.35			86 892.49

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conseil du 25 mars 2021 (suite)

- **Budget primitif de la commune 2021**

Section fonctionnement : Dépenses : 457 908.31 € Recettes : 457 908.31 €

Section Investissement : Dépenses : 316 425.62 € Recettes : 316 425.62 €

Soit un total en dépenses et recettes de 774 333,93 €

- **Choix de l'entreprise pour le réaménagement de la chapelle rue de valenciennes « le calvaire »**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation pour le gros oeuvre par l'Entreprise Patriarca frères. Pour un montant de 8637.00 Euros HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation pour la voirie par l'entreprise Sorriaux. Pour un montant de 8409.70 Euros HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation pour l'aménagement paysager par l'entreprise Barbet. Pour un montant de 5700.00 Euros HT.

Conseil du 08 avril 2021

- **ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 1 DU 25 MARS 2021 ET VOTE TAUX IMPOSITION 2021**

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 19,75% + taux départemental de TFPB de 2020 = 19.29%
= 19,75% + 19.29% = 39.04%.

- **OCTROI CADEAUX FÊTES DES MÈRES**

À titre exceptionnel en raison de l'annulation de la cérémonie en raison des conditions sanitaires la valeur des chèques Cadhoc sera de 30€. Une rose d'une valeur de 5€ maximum.

Les employés communaux se verront attribuer également un chèque Cadhoc d'une valeur de 30€ et une rose .

Conseil du 26 mai 2021

- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet**

Création d'un emploi d'Adjoint administratif, permanent à temps complet à raison de 35 Heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1 er juillet 2021, Filière : Administratif - Cadre d'emploi : Adjoint administratifs territoriaux - Grade : Adjoint administratif - ancien effectif : 0, nouvel effectif : 1.

- **Création d'une activité accessoire pour assurer des missions de conseils et d'expertise**

Le conseil Municipal approuve la création d'une activité accessoire au sein de la collectivité pour assurer des missions de conseils et d'expertise dans les domaines des affaires administratives et financières (8 heures par mois). Précise que l'agent sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire calculée en référence à l'indice brute 745, indice majoré 616, correspondant au grade de l'intéressé. Précise que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 012, article 641.

- **Changement de siège social : Rire et Harmonie ASRIHA**

M. DUPONT Samuel, Président de l'association Rire et Harmonie ASRIHA, demande suite à leur Assemblée Générale du 05 Mai 2021, l'autorisation de domicilier le siège social de l'association Rire et Harmonie ASRIHA au 3 rue de Valenciennes 59224 Monchaux-sur-Écaillon.

Conseil du 26 mai 2021 (suite)

- **Mise à jour Tableau des Effectifs**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Filière administratif			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint Administratif	C	1	35 heures
Filière technique			
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	2	35 heures
Agent de Maîtrise	C	1	35 heures
TOTAL	C	5	35 Heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/07/2021.

- **Convention entre la commune et l'école de Musique de Prouvy pour les enfants de Monchaux**

Les communes de Monchaux sur Écaillon et de Prouvy proposent une convention relative au fonctionnement de l'école de musique municipale de Prouvy pour les enfants de Monchaux sur Ecaillon.

Dans l'article 9 de cette convention, le taux horaire par élève demeurant à Monchaux sur Écaillon dû par la commune de Monchaux sur Ecaillon serait fixé à 30.00€. Le Conseil Municipal décide de ne pas signer la convention entre l'école de Musique de Prouvy et la commune de Monchaux sur Écaillon.

- **Changement prestataire Clef RGS CERTEUROPE**

Considérant que la commune a signé une convention avec la sous-préfecture, en date du 01 décembre 2012, visant à autoriser la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Considérant qu'afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société CERTEUROPE propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Sous-préfecture par le biais du dispositif Certeurop. Le conseil Municipal décide de changer d'opérateur pour la télétransmission des actes au contrôle de l'égalité et d'accéder aux services CERTEUROPE.

- **Décision Modificative Budgétaire pour remboursement location salle des fêtes**

Désignation	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement : Chap 011 Charges à caractère général - 60612 : Énergie - Électricité - 673 : Titres annulés (exercices antérieurs)	500.00€	500.00€
Total	500.00€	500.00€

- **Décision Modificative Budgétaire pour TLE**

Désignation	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement : Chap 011 Charges à caractère général - 60612 : Énergie - Électricité - 673 : Titres annulés (exercices antérieurs)	500.00€	500.00€
Total	500.00€	500.00€

AMÉNAGEMENT CALVAIRE RUE DE VALENCIENNES

Les travaux entrepris sur la toiture, la solidification des pignons, la menuiserie, l'éclairage et l'accès ainsi que l'aménagement des abords sont en voie de finalisation. Le Département, dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, a investi 10892€; Valenciennes Métropole, dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), a participé à hauteur de 8170€. La part communale pour les travaux de réfection s'élève à 8170€.



AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

Les travaux d'aménagement du centre-bourg ont pu être réalisés grâce à l'obtention de subventions du Département :

- 35000€ dans le cadre du plan de relance de l'État,
- 29 107 euros du produit des amendes de police pour l'aménagement du quai bus,
- 49 705 euros de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aménagement de la rue de Valenciennes.

Valenciennes Métropole (FSIC) finance 50% du reste à charge et la commune les 50% restants.

Tous ces travaux ont été réalisés grâce à une gestion saine et rigoureuse de nos finances.





FÉLICITATIONS AUX MÉDAILLÉ.E.S DU TRAVAIL 2021



FÊTE DES MÈRES
samedi 29 mai



FESTIVITÉS 2021



Festivités du 14 juillet

le défilé en compagnie de l'Harmonie Municipale Monchoux-Prouvy s'est achevé dans la cour de la salle des associations par un moment convivial où les artistes Monchalsiennes et leurs œuvres ont été mises à l'honneur.

Un grand merci à Élisabeth, Océane, Alison et Sylvie pour leurs magnifiques créations.

DOMAINE DU SAULE PIERROT

Le début de l'aménagement du nouveau lotissement a été réalisé fin 2011 et les travaux ont débuté en 2012.

La cérémonie officielle de pose de la première pierre s'est déroulée en juin 2013 et celle de l'inauguration des premières maisons le 12 avril 2014. Depuis, 51 maisons ont été construites ou sont en cours de construction.

Une réunion publique a eu lieu le 19 septembre 2020 à la demande de la municipalité afin de travailler en concertation avec les riverains et le lotisseur en vue de la rétrocession de la voirie et des espaces verts du domaine du Saule Pierrot dont elle n'est pas propriétaire à l'heure actuelle. Le but était de faire un bilan des ressentis et des propositions des riverains et de décider des suites à donner.

Début septembre 2021, la municipalité a à nouveau proposé de faire un tour du lotissement à M Descamps, de Dubois Promotion, pour faire remonter les demandes des riverains. À chaque rencontre, les problèmes concernant les espaces verts ainsi que la voirie sont revenus. La municipalité prête une attention toute particulière à la qualité du cadre de vie, c'est pour cela qu'elle a pris en charge les travaux sur les espaces verts malgré que la rétrocession ne soit toujours pas effectuée.

Un grand merci à Michaël DRANCOURT et Sébastien MALAQUIN pour leur investissement et leur créativité dans les différents espaces de la commune.

Sébastien MALAQUIN est actuellement en CCD de remplacement de M Olivier LUKOWIECKI à qui l'ensemble du Conseil souhaite un prompt rétablissement.



TONTE À RAS, BÂCHAGE ET PLANTATION DE COTONÉASTER AU LOTISSEMENT DU SAULE PIERROT



AMÉNAGEMENT ET ENGAZONNEMENT DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE LA DÉLIVRANCE RUE DE THIANT

Le **Centre Communal d'Action Sociale** (C.C.A.S) de Monchaux sur Écaillon est un établissement public géré par un conseil d'administration présidé par le Maire et comprenant à parité des membres élus du Conseil municipal et des membres nommés représentant les familles.

Madame Maud HAMIEAU, adjointe déléguée aux affaires sociales, assure la vice-présidence du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. intervient en faveur de deux publics :

- Les personnes âgées
- Les personnes démunies

La vocation du C.C.A.S. est donc d'aider, soutenir les personnes en difficulté, que celle-ci soit passagère ou durable.

Liste des membres du C.C.A.S.

- M. Bernard DEMEYER, Président
- Mme Béatrice BOURSIEZ, membre élue
- M. Éric BUSIÈRE, membre élu
- Mme Marie-Chantal FLAMME, membre nommée
- Mme Alison GOURDIN, membre élue
- Mme Maud HAMIEAU, membre élue
- M. Eric HENNION, membre élu
- M. Joël LEMAIRE, membre UDAF
- Mme Christelle MIZERA, membre élue
- M. Jean-Pierre POTTIEZ, membre nommé
- Mme Françoise SOUALLE, membre nommée
- M. Pierre SOUALLE, membre nommé
- Mme Claudine SOUPLET, membre nommée

Les **dossiers de demande d'aides**, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, sont à retirer au secrétariat de la mairie à partir du 20 décembre 2021.

Il doivent être déposés en mairie jusqu'au 14 janvier 2022.

Chaque dossier doit regrouper les photocopies de l'année civile précédant la demande et, pour chaque membre du foyer, des documents suivants :

- Ressources : Avis d'imposition de l'année précédente, salaires, RSA, APL, pensions, indemnités de la sécurité sociale, ...
- Charges : Loyer, eau, électricité, gaz/charbon, téléphone, impôts fonciers, taxe d'habitation, assurance logement/véhicule, frais de scolarité, cotisations mutuelles, pension alimentaire.

De plus, toute personne peut contacter l'un des membres du C.C.A.S. pour l'alerter sur une situation particulière à tout moment de l'année, que cette situation soit la sienne ou celle d'un tiers.

ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

- **UNITÉ TERRITORIALE DE PRÉVENTION ET D'ACTION SOCIALE :**

7, rue G Thiétard – 59410 Anzin
Tél 03.59.73.21.21

- **Caisse d'Allocation Familiale**
29 place de la République
59300 Valenciennes

Vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique (**3230** : numéro unique) du lundi au vendredi avec un Conseiller Caf ou prendre rendez-vous à l'accueil.

Des créneaux horaires sont disponibles sur **caf.fr**, rubrique "Contacter ma Caf" ou sur les bornes extérieures de l'agence Caf.

- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

CPAM du Hainaut
63 rue du Rempart CS 60499
59321VALENCIENNES CEDEX
numéro unique :3646

<https://www.ameli.fr>

Complémentaire santé solidaire (ex CMU-C)

- vous ne payez pas vos dépenses de santé chez le médecin, le dentiste, le kinésithérapeute, l'infirmière, le pharmacien ou à l'hôpital ;
- vous bénéficiez de tarifs sans dépassement chez les médecins ;
- vous ne payez pas dans la plupart des cas les lunettes, les prothèses dentaires et auditives.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire est sans participation financière ou coûte entre 8 € et 30 € par mois selon l'âge.

C'est une complémentaire santé, c'est-à-dire une mutuelle gratuite ou payante selon vos revenus.

- **POINT INFO FAMILLE**

Maison de la famille du Valenciennois
34 bis, rue Claudin-Lejeune
59300Valenciennes

Lieu d'accueil, d'information et d'orientation, destiné aux familles. Elles peuvent y trouver toutes les informations de la naissance au 4ème âge, nationales et locales, pour des démarches administratives ou associatives.

<https://valenciennois.point-infofamille59.fr>

INFORMATIONS

L'amicale des Sapeurs Pompiers de Douchy les Mines distribuera ses traditionnels calendriers à la population durant le dernier trimestre.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Pour rappel : N'hésitez pas à demander à chaque démarcheur son habilitation délivrée par la mairie. Celle-ci est une garantie que l'organisme a fait le nécessaire pour signaler sa venue dans la commune.



En raison du nombre d'infractions au code de la route sur la rue de Baillon, les services de la gendarmerie seront régulièrement présents pour verbaliser.

Pour rappel la rue est en sens interdit, sauf pour les riverains, dans le sens rue de Valenciennes vers la D40.



DÉPÔT DOSSIERS BOURSES SCOLAIRES

Comme les années précédentes une bourse scolaire de 40€ est accordée :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6ème
- directement à l'étudiant en cas d'études

supérieures.

Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux sur Écaillon uniquement.

La demande et le certificat de scolarité devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du

12 novembre 2021.

Au-delà de cette date ou en cas de litige, la commission litige se prononcera sur le versement ou le non versement de celle-ci.



RAPPEL : remise des clés du tennis

Il est précisé qu'en cas de non restitution de la clé d'accès sécurisée **avant le 15 novembre 2021** il sera facturé la somme de 200.00 € à l'abonné.

Si vous souhaitez utiliser le terrain de tennis, l'abonnement est gratuit du 1er avril au 31 octobre pour les Monchalsiens.

Il vous suffit de retirer les clés en mairie contre signature d'un contrat de prêt par l'abonné qui doit être majeur.



"Pass Pass Covoiturage"

Dispositif proposé par la Région pour mutualiser les offres de covoiturage sur le territoire.

Cette plateforme publique gratuite recense les annonces postées par les particuliers, qui rentrent ensuite directement en contact avec d'autres particuliers souhaitant covoiturer.

Trajet domicile-travail : aucun module de paiement en ligne sur le site, les utilisateurs échangent leurs coordonnées et s'organisent directement entre eux.

Particularité du site, des entreprises et collectivités publiques de la région peuvent créer des communautés. Ce recours est particulièrement intéressant dans les zones insuffisamment desservies en transports collectifs ou en cas d'horaires décalés.

Retrouvez toutes les infos sur www.passpasscovoiturage.fr



Inscriptions sur les listes électorales

Une nouvelle version du téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales par internet est mise en ligne depuis fin septembre 2021.

Il permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales pour voter en France. Le téléservice est accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant de commencer l'inscription, vous pouvez vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. Cela est aussi valable pour ceux dont la date d'anniversaire est après le 6e vendredi et jusqu'à la veille du 1er tour.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

